

Département de la SARTHE  
Commune de Ruaudin

Date de convocation : 23 avril 2026  
Nombre de conseillers : 23  
En exercice : 23  
Présents : 22  
Procurations : 1  
Votants : 23

**DÉLIBÉRATION N°02**  
**Séance du : 28 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 avril 2026 s'est réuni aux locaux culturels (salle 4, déclarée à la Préfecture salle du conseil pendant les travaux de la mairie) sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

Présents :

**Madame Carole HEULOT,**  
**Mesdames, Messieurs VERNET Christian, PEDEMAS Muriel, CHOUTEAU Didier, BOUTIMAH Nadia, LOISON Samuel, RUDET Chantal, BREMOND Laurent, THIREAU Célia, BREVARD Yannick, LAIZEAU Emilie, LALA Christophe, MAINGARD Liliane, CHAPUIS Pascal, GOETHAL Laurie, SALAUD Guillaume, MOIREAU Annick, LEFFRAY Sylvie, BRIFAUT Philippe, CHEDANE Patricia, DOIZÉ Daniel, LEBALLEUX Marie-France.**

Absent excusé

**M. JODEAU Dominique**

Pouvoir(s)

**M. JODEAU Dominique donne pouvoir à M. BREVARD Yannick**

Secrétaire de séance : **M. Christian VERNET**

Rapporteur Christian VERNET, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
Point 02 Vote taux 2026

La ville de Ruaudin doit voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 qui seront perçues à son profit.

Il est proposé d'augmenter les taux de 3% pour le foncier bâti et non bâti et pour la taxe d'habitation d'appliquer la majoration spéciale.

Les taux arrêtés pour 2026 sont les suivants :

Taxe directe locale	Pour mémoire 2025	2026
Taxe sur le Foncier Bâti (recalculé)	35.44 %	36.50 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	19.47 %	20.05 %
Cotisation Foncière des Entreprises	/	
Taxe Habitation (TH)	10.08 %	12.03 %

Compte tenu des taux arrêtés pour l'année 2026, le produit fiscal attendu par la ville, déduction faite du coefficient correcteur, s'élève à 1 484 300 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'adopter les taux d'imposition 2026 tels que présentés ci-dessus,
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**DÉLIBÉRATION n°02**

ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE
HEULOT Carole	POUR	RUDET Chantal	POUR	MAINGARD Liliane	POUR	LEFFRAY Sylvie	POUR
VERNET Christian	POUR	BREMOND Laurent	POUR	CHAPUIS Pascal	POUR	BRIFAUT Philippe	POUR
PEDEMAS Muriel	POUR	THIREAU Célia	POUR	GOETHAL Laurie	POUR	CHEDANE Patricia	POUR
CHOUTEAU Didier	POUR	BREVARD Yannick	POUR	SALAUD Guillaume	POUR	DOIZE Daniel	POUR
BOUTIMAH Nadia	POUR	LAIZEAU Emilie	POUR	MOIREAU Annie	POUR	LEBALLEUX Marie-France	POUR
LOISON Samuel	POUR	LALA Christophe	POUR	JODEAU Dominique	POUR		

23 élus ont voté POUR.

M. Christian VERNET  
Secrétaire de séance

Mme Carole HEULOT  
Maire de Ruaudin



## Simulation des taux des impôts directs locaux du 06/04/2026

Collectivité : C260 RUAUDIN Année : 2026

Taxes	Taux N-1 des EPCI	Taux N-1 des syndicats	Taux à ne pas dépasser	Taux N-1 de la collectivité	Bases prévisionnelles pour N	Produit fiscal à taux constants
TFB	13.09		102.86	35.44	5 701 000	2 020 434
TFNB	21.62		106.36	19.47	87 000	16 939
TH	15.28		45.57	10.08	62 900	6 340
					<b>TOTAL</b>	<b>2 043 713</b>

### Produit Fiscal attendu

Produit proposé	Variation proposée en %	Variation proposée en produit
-----------------	-------------------------	-------------------------------

Variation proportionnelle		Variation différenciée				
Coef. de variation proportionnelle	1.030416	Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
TFB	36.52	36.50		36.50	2 080 865	60 431
TFNB	20.06	20.05		20.05	17 444	505
TH	10.39	12.03		12.03	7 567	1 227
				<b>TOTAL</b>	<b>2 105 876</b>	<b>62 163</b>

Coefficient correcteur et son effet prévisionnel applicable au produit fiscal à taux constant de TFB

Coefficient correcteur : 0.648518 Effet du coefficient correcteur : -621 576

Cette structure de taux est correcte

Pour information, la fraction de majoration spéciale du taux de TH utilisée est de 1.65